



ValBioMag

ACTUALITÉS DE VALBIOM

Sommaire

NOUVELLES

- Prétraitements de la biomasse lignocellulosique : le passage indispensable pour valoriser la biomasse 1
- Comment promouvoir les biocarburants celluloseux ? 3
- Solvay lance une nouvelle gamme de tensioactifs biobasés pour le travail des métaux 4
- Appel Horizon 2020 sur les biocarburants 4
- Solvay met en vente ses polyamides traditionnels 4
- DuPont et Dow Chemical fusionnent 4
- Les bioplastiques incontournable dans l'économie circulaire 5
- Le marché mondial du PET biobasé vaudra 1.3 milliard de dollars en 2019 5
- Des certificats verts pour l'incinérateur de Bruxelles... au profit de la biométhanisation ? 6
- Consultation publique sur le cadre législatif régissant la durabilité des bioénergies post-2020 7

DOSSIER FACILITATEUR BIOÉNERGIES 7-9
AGENDA 10-11

Save the date

Assemblée générale de ValBiom - 10 mai 2016

Conférence de clôture : **Coopérative et finance solidaire, des modèles d'avenir pour les projets biomasse-énergie et matière? ValBiom pose la question à Bernard Bayot lors de son assemblée générale.**

Programme et inscription www.valbiom.be

Nouvelle publication ValBiom

Prétraitements de la biomasse lignocellulosique : le passage indispensable pour valoriser la biomasse

Pour transformer la biomasse en énergie et en matière, la biomasse doit subir tout d'abord un prétraitement dont le but est d'altérer la structure du matériau lignocellulosique. Ce but est atteint en dégradant les hémicelluloses et la lignine et en les extrayant en partie pour générer des produits valorisables. La cristallinité de la cellulose, qui inhibe l'accès à la macromolécule, est simultanément réduite et la molécule rendue plus accessible.

Les prétraitements de la biomasse lignocellulosique sont onéreux et complexes ; pourtant ils représentent la première étape indispensable pour permettre la valorisation de la biomasse. Les prétraitements rendent accessibles les molécules qui la constituent.



ACTUALITES VALBIOM

La transformation de la biomasse en énergie et en matière via les prétraitements constitue un des piliers de l'économie circulaire. Elle permet à l'économie d'être moins dépendante des produits d'origine fossile et moins émettrice de gaz à effet de serre. Les sucres complexes de la biomasse, cellulose et hémicelluloses, vont faire l'objet d'un prétraitement qui va faciliter la synthèse d'éthanol cellulosique via leur hydrolyse par des enzymes ou des acides suivie d'une fermentation. Hydrolyse et fermentation constituent la voie classique pour produire des biocarburants. Une voie nouvelle qui tirerait profit des prétraitements de la biomasse consiste à générer directement des produits de valeur sans passer par une hydrolyse et une fermentation.

Les prétraitements de la biomasse lignocellulosique demeurent un goulot d'étranglement dans la transformation des matériaux cellulosiques en biocarburants et en produits biobasés. Il est peu probable qu'une seule méthode devienne l'unique procédé de prétraitement vu la diversité des biomasses et des applications.

Au cours des dernières années, un grand nombre de méthodes de prétraitement ont été développées. L'objectif de ce rapport est de donner un aperçu des différents procédés disponibles. Parmi toutes les méthodes, l'eau chaude liquide (prétraitement hydrothermique), les solvants organiques (organosolv) et l'explosion à la vapeur font l'objet d'un développement industriel aujourd'hui.

Consultez le rapport : [ici](#).

Vous souhaitez recevoir des informations complémentaires ou vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter : Jean-Luc Wertz, +32 (0)81 627 189, jl.wertz@valbiom.be

Proposé par: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Des projets en bioénergies se multiplient en Wallonie! Inspirez-vous

De nouvelles fiches témoins sont disponibles sur www.valbiom.be

Bioénergies, produits biobasés

Prix belge de l'économie circulaire

Vous êtes une entreprise ? Vous avez développé un projet dans un ou plusieurs des 7 piliers de l'économie circulaire: écologie industrielle et territoriale, écoconception, approvisionnement durable, économie de la fonctionnalité, achat/consommation responsable, réemploi, réutilisation, réparation, recyclage? Vous souhaitez le faire connaître ?

Inscrivez-vous avant le 6 avril 2016 via www.ecocir.be.

La cérémonie de remise des Awards qui se déroulera le 19 mai 2016 en la présence d'un nombreux public et de diverses personnalités à l'espace Senghor de Gembloux à l'occasion du salon ECO CIR 2016

Prix belge de l'énergie et de l'environnement

Depuis 2006, le « Prix belge de l'Énergie et de l'Environnement » a rendu hommage à plus de 2.000 Belges - citoyens, entreprises, institutions, associations, écoles, administrations... qui, à titre individuel ou via leurs organismes, contribuent de manière exceptionnelle à la construction d'un avenir durable à l'échelle locale, régionale et nationale.

Inscrivez-vous avant le 24 mars 2016 via www.eeaward.be.

La cérémonie de remise de prix est organisée le 2 juin 2016 sur le site de Tour & Taxis à Bruxelles.



NOUVELLES

Biocarburants, durabilité

Comment promouvoir les biocarburants celluloseux ?

Le 28 décembre 2015, Ecofys et Passmore ont publié un rapport concernant les facteurs limitant du développement des biocarburants celluloseux. Ce rapport dresse une estimation des coûts de production, des options d'investissements et des soutiens réglementaires nécessaires. Des pistes de solutions sur la façon de franchir ces barrières y sont également proposées.

Les auteurs du rapport ont repéré quatre barrières majeures à l'investissement dans les biocarburants « avancés »

Les coûts d'investissements pour la production de biocarburants « avancés » sont plus élevés que ceux des biocarburants « conventionnels ». Selon Ecofys, une façon de réduire significativement les coûts de production par unité produite serait d'augmenter la taille des unités de production. Cependant, si cela diminue les coûts de production par unité, cela augmente le montant de l'investissement. Cette solution n'est pas forcément adaptée au contexte wallon car nécessite de large volume de biomasse disponible, ce qui est un facteur limitant pour la Wallonie. En revanche, une autre solution serait l'intégration de la production de biocarburants avec la production de produits à haute valeur ajoutée.

Les auteurs notent également **le manque d'incitants adéquats** malgré les deux avantages majeurs des biocarburants avancés. D'une part, ils comptent double dans le partage de l'objectif de 10% des énergies renouvelables dans les transports. D'autre part, ces carburants provenant de déchets/résidus n'émettent que peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Malheureusement, ces deux facteurs ne suffisent pas pour permettre leur développement. Ils ne donnent pas suffisamment de valeur à ces biocarburants pour les rendre compétitifs.

Les **incertitudes du cadre réglementaire** font hésiter les investisseurs d'injecter massivement des capitaux dans cette industrie. Selon les auteurs, en Europe, les incertitudes sur le cadre réglementaire après 2020 se révèle être un goulot d'étranglement pour les investisseurs.

Le rapport d'Ecofys pointe également **la barrière technologique**. Le défi pour la production de certains biocarburants « avancés » reste d'atteindre des rendements de conversions plus élevés, d'assurer la fiabilité technique pour un fonctionnement optimum en vue d'être commercialisable.

Dans ce rapport, **quatre mesures politiques sont évaluées pour stimuler les investissements dans les installations produisant des biocarburants « avancés »** qui sont :

- **l'obligation d'incorporer des biocarburants « avancés »** dans les carburants mis en vente ;
- **l'obligation de réduire plus drastiquement les émissions de gaz à effet de serre** des carburants. L'Europe impose une réduction de 6 % à l'horizon 2020 via la directive relative à la qualité des carburants (2009/30/CE) ;
- **un soutien fiscal** de la part des Etats-membres en diminuant ou retirant les taxes ou la TVA pour ces carburants « avancés » ;
- **un soutien à l'investissement** des Etats-membres pour les projets de production de biocarburants « avancés ».

Pour plus d'informations sur les barrières qui brident les volontés d'investissement dans les unités de production de biocarburants « avancés » ou sur l'évaluation des mesures qui peuvent être mises en place, nous vous invitons à consulter le [rapport d'Ecofys et Passmore](#).

Proposé par: Laurent ANZALONE

l.anzalone@valbiom.be

Source : [Ecofys & Passmore](#)



NOUVELLES

Produits biobasés

Solvay lance une nouvelle gamme de tensioactifs biobasés pour le travail des métaux

Solvay lance une nouvelle gamme d'émulsifiants visant à remplacer la chimie classique cétyl-oléique dans les applications hydrauliques du travail des métaux. Les avantages de ces nouveaux tensioactifs sont une plus grande durabilité et une performance améliorée.

Le nouveau Rhodasurf® LF5 est une alternative durable au cétyl-oléique 5 EO (oxyde d'éthylène). La nouvelle gamme de Solvay comprend 3 différents produits.

Proposé par: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [SpecialChem](#)

Produits biobasés

Appel Horizon 2020 sur les biocarburants

Le Commissaire européen a annoncé le lancement d'un appel Horizon 2020 sur les biocarburants, coordonné entre l'U.E. et le Brésil.

L'appel vise à financer des actions recherche et innovation dans le domaine des biocarburants lignocellulosiques avancés (2ème génération). Les propositions de recherche doivent porter sur un des sujets suivants : gazéification de la bagasse en production de gaz de synthèse et de carburant liquide avancé, biocarburants pour l'aviation inclus; recherche appliquée pour la logistique de production de biomasse et diversification des matières premières pour les biocarburants avancés; développement de nouvelles technologies de fermentation et de séparation pour les biocarburants liquides avancés et recherche appliquée pour améliorer l'efficacité énergétique des procédés de biocarburant avancé.

Cet appel en une étape s'ouvrira le 11 mai 2016

Proposé par: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [Horizon 2020](#)

Produits biobasés

Solvay met en vente ses polyamides traditionnels

Solvay recherche un acquéreur pour ses polyamides. Il souhaite ainsi concentrer ses activités sur les nouveaux plastiques innovants. Cette division fabrique des plastiques utilisés dans l'automobile, la construction, les équipements industriels, les composants électriques et électroniques ainsi que le prêt-à-porter. La division polyamides comprend sept sites de production et représente des ventes d'1,65 milliard d'euros.

Ce projet de session intervient seulement quelques semaines après une augmentation de capital prévue pour compléter le financement l'acquisition du groupe américain Cytec pour 5,8 milliards d'euros.

Proposé par: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [L'Echo.be](#)

Produits biobasés

DuPont et Dow Chemical fusionnent

Les sociétés américaines de l'agrochimie DuPont et Dow Chemical ont officialisé leur fusion le 11 décembre 2015 pour former un groupe valant 130 milliards de dollars, devenant ainsi le numéro 2 du secteur derrière BASF.

Une fois réunies, les deux sociétés prévoient de se séparer en trois entités cotées en bourse séparément : une pour l'agriculture, une pour la chimie de spécialité et une pour la science des matériaux. Les actionnaires de DuPont et de Dow se partageraient à peu près à égalité les titres de la nouvelle entreprise.

Proposé par: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

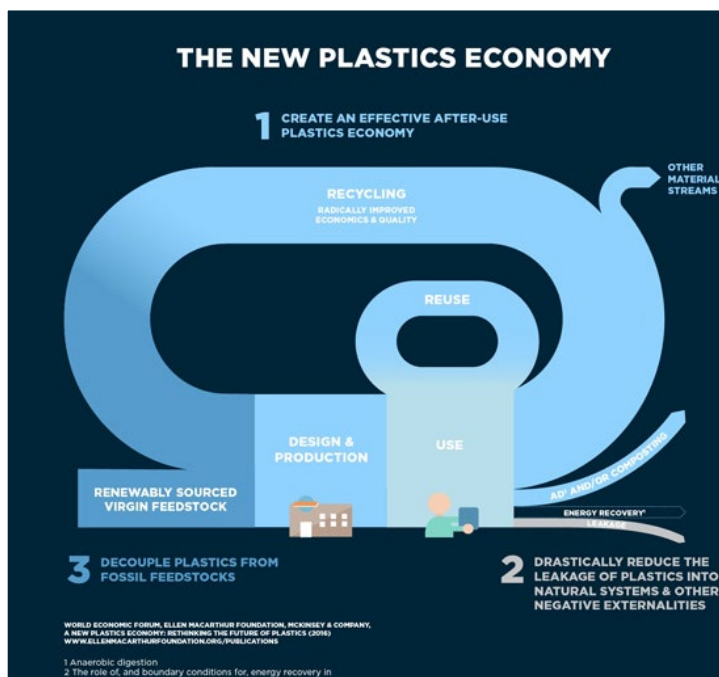
Source : [Le Monde.fr](#)



NOUVELLES

Produits biobasés

Les bioplastiques incontournable dans l'économie circulaire



© Ellen MacArthur

Le dernier rapport de la fondation Ellen MacArthur donne une excellente vision pour circulariser l'industrie des plastiques d'emballage, qui représente actuellement 78 millions de tonnes, et dont seulement 14% sont recyclés. Le tiers de ces plastiques se retrouvent dans les océans, et la masse cumulée de ces déchets serait égale à la masse des poissons de l'océan en 2050.

Le rapport souligne l'importance d'utiliser la biomasse comme source de matière première pour les plastiques. D'une part, pour diminuer l'extraction de ressources fossiles, par définition non circulaire. Et d'autre part, pour certaines applications ciblées, de favoriser un retour au sol du carbone par l'utilisation de plastique compostable. L'exemple cité est celui de la ville de Milan, qui a plus que triplé sa récolte de déchets alimentaires - de 28 kg à 95 kg par habitant et par an - après l'introduction de sacs compostables pour déchet organique.

Proposé par: Jonathan GUEVORTS – j.guevorts@valbiom.be

Source : ellenmacarthurfoundation.org

Produits biobasés

Le marché mondial du PET biobasé vaudra 1.3 milliard de dollars en 2019

Évalué à 458 millions de dollars en 2014, le marché mondial du polyéthylène téréphtalate (PET) biobasé devrait atteindre 1,3 milliard de dollars en 2019, soit une croissance annuelle de 23,5% en 5 ans.

Ce polymère est utilisé principalement (95%) pour produire les bouteilles plastiques. Le rapport écrit par Mikromarket Monitor se base sur des interviews avec les fournisseurs des sociétés clefs : Braskem S.A. (Brazil), and Arkema S.A. (France), The Coca-Cola Company (US), Gevo (U.S.) parmi d'autres.

Proposé par: Jonathan GUEVORTS – j.guevorts@valbiom.be

Source : WhaTech; MicroMarketMonitor



NOUVELLES

Biométhanisation

Des certificats verts pour l'incinérateur de Bruxelles... au profit de la biométhanisation ?

Mettre en place une unité de biométhanisation pour valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) de Bruxelles n'est pas une idée nouvelle. Un projet existe déjà depuis 2008 mais peine à voir le jour. Pourquoi ? Entre autres à cause de l'incinérateur qui pourtant va être encore favorisé par l'octroi de certificats verts pour sa production d'électricité. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose pour la biométhanisation ? Peut-être une bonne.

C'était envisagé depuis plus d'un an. Le gouvernement bruxellois proposait d'octroyer des certificats verts (CV) à l'incinérateur des déchets pour sa production d'électricité verte. Verte ? Pas tant que ça d'après les entités consultées. Celles-ci dénoncent que l'incinérateur bruxellois est loin de remplir les critères d'émission de CO₂ fixés par l'Europe, et qu'il a plus de trente ans alors que les certificats verts doivent, en théorie, servir à encourager de nouveaux projets. Comble, une partie des déchets destinée à l'incinération pourrait être mieux valorisée. Pour respecter les directives européennes en termes de traitement des déchets, la Région bruxelloise devrait donc encourager le tri et lutter contre le gaspillage plutôt que de soutenir son incinérateur.

Alors pourquoi cet octroi de CV ? Contre l'avis de l'opposition et des entités consultées, le gouvernement a acté sa décision en décembre dernier. Une des raisons pour lesquelles le tri est peu soutenu à Bruxelles est la surcapacité de l'incinérateur. Celui-ci doit fonctionner à plein régime pour être rentable et a donc besoin d'une quantité importante de déchets. En outre, un contrat lie l'Agence Bruxelles-Propreté à l'incinérateur. Celle-ci est tenue de payer pour l'incinération d'une certaine quantité

de déchets, quels que soient ses apports.

L'octroi de CV à l'incinérateur profite directement à la Région car le montage législatif prévoit le retour de l'argent vers celle-ci. Utilisation abusive du mécanisme des CV pour certains, ce montage pourrait toutefois profiter indirectement à des projets de production d'énergie renouvelable. Aucune garantie n'est donnée cependant. On peut toutefois espérer que l'épargne annuelle de près de 8 millions d'euros (environ 100.000 CV évoqués) pourrait servir à financer une unité de biométhanisation.



En ce mois de février, la Secrétaire d'État bruxelloise en charge de la Collecte et du Traitement des Déchets, Fadila Laanan, a présenté sa réforme de la collecte des déchets ménagers. Il est prévu, dès l'automne 2016, de généraliser la collecte sélective des déchets organiques dans les 19 communes. Cette collecte sera d'abord volontaire mais on peut espérer qu'elle puisse amorcer une nouvelle habitude de tri qui permettra, avec l'argent récupéré par l'incinérateur, de finalement créer une unité de biométhanisation à Bruxelles.

Proposé par : Livia SPEZZANI - l.spezzani@valbiom.be

Sources : [Renouvelle](#); [L'Avenir.net](#)



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Bioénergies

Consultation publique sur le cadre législatif régissant la durabilité des bioénergies post-2020

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur le cadre législatif de la durabilité des bioénergies pour l'après 2020. Via cette consultation publique, la Commission européenne demande votre avis, à vous, acteurs de terrain, autorités des Etats-membres, acteurs du marché énergétique, PME, consommateurs d'énergies, ONG, citoyens, etc. Vos réponses sont attendues jusqu'au 10 mai 2016.

Cette consultation, ainsi que celle qui vient de se clôturer concernant la révision de la RED (voir ValBioMag de décembre 2015), s'intègrent au nouveau paquet énergie pour la période post-2020.

Pour consulter l'enquête publique : [Commission européenne](#). ValBiom, en collaboration avec l'AEBIOM, propose de vous aider pour y répondre à l'occasion d'un Midi de la Biomasse qui tiendra en avril. Plus d'informations prochainement.

Proposé par: Laurent ANZALONE

l.anzalone@valbiom.be

Source : [Commission européenne](#)

Bois-énergie

Faillite du géant German pellets: une opportunité selon Belgian Eco Energy (BEE) ?

German Pellets, nouveau propriétaire de la centrale au charbon de Langerlo (Genk)*, qui avait pour projet de la convertir en centrale biomasse, a introduit une procédure

de faillite ce 9 février. Le projet de conversion de la centrale pourrait dès-lors ne plus voir le jour, ou en tout cas pas dans sa forme actuelle. D'autres options sont envisagées, qui pourraient s'avérer intéressantes pour le fournisseur d'énergie renouvelable BEE.



© La centrale au charbon de Langerlo ©E.ON

Insolvabilité de German Pellets

Ces dernières années, pour financer ses ambitieux plans de croissance (notamment aux Etats-Unis), German Pellets avait émis trois obligations pour un total de 226 millions € sur le marché de la dette à haut rendement. Mais la mauvaise conjoncture (baisse de la croissance de la demande en pellet depuis 2013, hausse des prix des matières premières, chute des prix des produits pétroliers) et le fort endettement du groupe ont mis German Pellets en grandes difficultés financières. Les administrateurs avaient lancé ce 25 janvier une procédure de restructuration sur son emprunt obligataire, pour obtenir un report de deux ans du remboursement de cet emprunt de 52 millions €. Et ce 9 février, le groupe a introduit lui-même une procédure pour insolvabilité.

Le projet de Langerlo compromis

Cette nouvelle tombe mal pour le projet de conversion de la centrale au charbon de Langerlo (556 MW), qui était passée des mains d'E.ON (géant de la production électrique) à celles de German Pellets ce 8 janvier dernier*. Le groupe avait pour projet de la convertir après cet hiver en centrale fonctionnant 100% avec de la biomasse (pellets de bois). L'investissement allait se monter à plus de 125 millions €, mais le projet pouvait compter sur un subside de quelques



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

200 millions € par an pendant 10 ans de la Région flamande via les certificats verts, financés notamment par la taxe mise en œuvre par la ministre flamande de l'Énergie Annemie Turtelboom.

Bien qu'il soit possible que German Pellets connaisse une reprise sous la conduite d'un curateur, le projet est toutefois fortement remis en question, d'autant plus qu'au vu des prix actuels de l'énergie, il est non rentable.

Une opportunité selon BEE

Suite à cette annonce, l'énergéticien gantois BEE a publié sur son site qu'il s'agissait en fait d'une opportunité pour que ce flux de subsides soit utilisé à meilleur escient. Par exemple en valorisant énergétiquement les quelques 300.000 tonnes de déchets de bois produits annuellement en Flandre et pour lesquelles il n'y a actuellement pas de solution de traitement selon Werner Annaert, directeur de la Febem-Fege, la fédération des entreprises de gestion de l'environnement. Toujours selon Annaert, bien que ces déchets de bois contaminés (peintures, colles, vernis) ne puissent pas être traités de la même manière que de la biomasse non-contaminée (filtration des fumées), une centrale valorisant ces déchets permettrait à la fois de contribuer à l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable et de solutionner le problème des déchets. Cependant, les certificats verts seraient toujours nécessaires, car les derniers calculs font état d'un manque de 20 € par tonne de déchet pour qu'un tel projet soit rentable.

Michaël Corten, CEO de BEE, qui a aussi d'autres projets de centrales biomasse en Belgique (voir article suivant), n'est en principe pas opposé à cette proposition, mais insiste sur la garantie d'approvisionnement de ce type de combustible. Une telle centrale pourrait d'ailleurs traiter les déchets de bois des pays voisins.

Centrales biomasse : un moyen d'atteindre l'objectif renouvelable

Bien que les grandes centrales biomasse aient de moins en moins la cote, surtout auprès des organisations environnementales, en raison du coût de leur soutien et de leur

approvisionnement basé sur l'importation, jugé non-durable (restant toutefois plus durable que l'importation de carburant fossile), elles restent un moyen très efficace et rapide d'atteindre les objectifs de production d'énergie verte pour lesquels la Belgique s'est engagée au niveau européen. De plus, ces nouvelles centrales sont bien plus efficaces que celles qui sont issues de la conversion de centrales à charbon, et la valorisation de la chaleur est désormais exigée pour garantir une valorisation maximale de la biomasse utilisée.

*Voir ValBioMag d'octobre 2015

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be

Source : [L'Echo.be](#); [Oblis.be](#); [Trends Tendance](#); [Bee.eu](#)

Bois-énergie

Quasi faillite d'Abengoa : General Electric devrait construire la centrale biomasse de Gand (BEE power Gent)

Faisant face à une dette de plus de 9 milliards €, le groupe espagnol d'énergies renouvelables Abengoa se déclare en pré-dépôt de bilan en novembre dernier. Il devait construire la centrale commandée par Belgian Eco Energy (BEE) à Gand. General Electric vient de reprendre en main le projet suite à un nouveau contrat avec BEE.

Abengoa avait été retenu pour fournir à BEE une centrale biomasse de 215 MW pour un contrat de l'ordre de 315 millions €. Mais le groupe qui doit faire face à une dette de plus de 9 milliards € s'est déclaré en pré-dépôt de bilan en novembre 2015, et a annoncé un plan de restructuration ce 25 janvier. Heureusement, le contrat de BEE prévoyait une rupture sans indemnité en cas de difficultés financières. Dès le mois de novembre, General Electric (GE) est entré en contact avec BEE, et signait deux mois plus tard un nouveau contrat pour une centrale biomasse clé en main.



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Le montant du nouveau contrat, qui prévoit une centrale plus grande et plus efficace, n'a toutefois pas été révélé.

Le nouveau projet prévoit une centrale pouvant développer 215 MW nets avec une efficacité énergétique de 42,7 %, qui pourra monter à 60 % si la valorisation de 110 MW de chaleur est réalisée comme prévu, rendement supérieur aux centrales actuelles. La centrale, qui utilisera des copeaux de bois (acacia) et résidus agricoles en provenance des Etats-Unis, de Namibie et d'Afrique du Sud, devrait bénéficier d'un soutien d'un peu plus de 100 millions € par an pendant 15 ans de la part du gouvernement flamand via les certificats verts.

BEE espère conclure le montage financier du projet d'ici les vacances d'été. Les travaux pourraient alors démarrer au second semestre, pour arriver à une centrale opérationnelle fin 2019. Si l'expérience s'avère concluante, les deux partenaires pourraient s'associer sur d'autres projets. BEE est d'ailleurs candidat à la construction de la nouvelle centrale biomasse projetée à Lixhe, dans le port de Liège (voir article suivant).

*voir ValBioMag de novembre 2015

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be

Source : Oblis.be; L'écho.be; Trends Tendances

Bois-énergie

Projet d'appel d'offres pour une nouvelle centrale biomasse en Wallonie

Le gouvernement wallon s'est accordé sur les critères de l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle centrale biomasse. L'appel devrait être lancé sous peu, avec une désignation en 2017 pour une centrale opérationnelle en 2021 ou 2022.

Cette nouvelle centrale doit venir prendre le relai de la centrale actuelle des Awirs (80 MW), exploitée par Electrabel (Groupe Engie), qui fonctionnait au charbon avant sa conversion au pellet en 2005 et dont l'exploitation devrait prendre fin en 2020. Elle devrait pouvoir développer une puissance d'environ 200 MW électriques. Sur cette base, le soutien prévu par la Région wallonne est plafonné à un peu plus d'un million de certificats verts annuels, soit 66,8 millions €.

Face aux critiques des ONG comme Greenpeace, qui s'opposent aux projets de grandes centrales biomasses parce qu'elles les jugent trop coûteuses et non durables, le ministre wallon de l'Énergie Paul Furlan déclare que « la biomasse n'est certainement pas l'énergie verte la moins chère, mais la Wallonie exploite déjà quasiment tout son potentiel hydraulique, et l'éolien est confronté à des problèmes d'acceptabilité par la population. Pour atteindre notre objectif européen de 13% d'énergie verte à l'horizon 2020, nous avons donc également besoin de la biomasse. » De plus, il rappelle que la CWaPE vérifie déjà le caractère renouvelable de la biomasse dans le cadre de l'octroi des certificats verts actuels. Des exigences de durabilités supplémentaires pourraient toutefois figurer dans l'appel d'offres pour la nouvelle centrale.

Le type et la provenance de la biomasse utilisée n'est cependant pas fixé a priori. On parle de pellets importés, afin de ne pas créer de tension sur la filière bois locale, mais la possibilité de valoriser les pellets produits localement est conservée.

Deux candidats se sont déjà manifestés : Electrabel, qui exploite déjà deux centrales pellets (à Gand et aux Awirs), mais aussi BEE, qui a un projet de centrale biomasse (plaquettes de bois et résidus agricoles importés) dans le port de Gand.

Proposé par: Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies
p.martin@valbiom.be

Source : L'écho.be; Parlement wallon



AGENDA

World Bio Markets

14-17 mars 2016, Amsterdam

Site web : <http://www.worldbiomarkets.com/>

Salon Bois-énergie

15-17 mars 2016, Nancy, France

Site web : <http://www.boisenergie.com/>

Colloque Ecocir L'économie circulaire, une opportunité pour la VILLE

17 mars 2016, Bruxelles

Site web : www.ecocir.be

9th International Conference on Bio-based Materials

5-6 avril 2016, Cologne, Allemagne

Site web : <http://biowerkstoff-kongress.de/>

Colloque Ecocir L'économie circulaire de l'EAU

21-22 avril 2016, Liège

Site web : www.ecocir.be

Conférence: Coopératives et finance solidaire: des modèles d'avenir ?

10 mai 2016, Namur

Site web : www.valbiom.be

AG ValBiom 2016

10 mai 2016, Namur

Site web : www.valbiom.be

[D'autres événements dans
l'agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom



AGENDA

Conférences internationales «Chimie verte & Biotechnologie blanche»

12-13 mai 2016, Gembloux

Site web : www.greenwin.be

Salon Ecocir 2016

18 et 19 mai 2016, Gembloux

Site web : www.ecocir.be

Expobiogaz 2016

1-2 juin 2016, Strasbourg

Site web : www.expo-biogaz.com

Colloque Ecocir La dynamique communale dans l'économie circulaire

18 mai 2016, Gembloux

Site web : www.ecocir.be

RRB-12, 12th International Conference on Renewable Resources and Biorefineries

30-31 mai et 01 juin 2016, Gand

Site web : <http://www.rrbconference.com/>

European Biomass Conference and Exhibition

6-9 juin 2016, Amsterdam

Site web : <http://www.eubce.com/home.html>

[D'autres événements dans l'agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom